

Autorité de la statistique publique

Séance du 18 décembre 2013

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 14h 30
sous la présidence de M. Paul Champsaur**

Le Président de l'ASP salue l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du collège, Mme Véronique HESPEL, inspectrice générale des finances, en remplacement de M. Philippe DANE et M. Stéphane PAUL, inspecteur général des affaires sociales en remplacement de M. Pascal PENAUD.

1. AUDITION DE M. JEAN-PIERRE DUPORT, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE (CNIS)

Jean-Pierre Duport, Président du Conseil national de l'information statistique a présenté le 18 décembre 2013, devant l'Autorité de la statistique publique le bilan quinquennal des années 2009-2013 du Cnis. Il a également tracé les perspectives pour le prochain moyen terme qui couvrira la période de 2014 à 2018.

Un cycle se termine. Un nouveau va commencer. Le 18 décembre 2009, je vous présentais le Cnis et ses orientations pour les années 2009 à 2013.

Cinq ans que j'ai l'honneur de vous exposer, année après année, les efforts, les réussites mais aussi les zones d'ombre de la statistique publique du point de vue de ses utilisateurs.

Cinq ans que s'exerce la nouvelle gouvernance de la statistique publique, conformément à la loi LME - loi de modernisation de l'économie - d'août 2008.

Cette loi a mis en place une nouvelle forme d'organisation de la statistique publique, en créant notamment l'Autorité. Elle a également entraîné des modifications dans le mode de fonctionnement du Cnis.

Ainsi, le président du Cnis n'est plus le ministre chargé de l'économie, mais il est nommé par celui-ci parmi les membres du bureau du Cnis et sur proposition de ce dernier. J'exerce donc cette présidence depuis 5 ans après avoir exercé la fonction de vice-président. Être un président « à part entière » favorise la visibilité du Cnis. Le président en titre peut plus facilement être une force de proposition et faire connaître plus largement les travaux du Conseil.

Tel est d'ailleurs mon but aujourd'hui, en vous exposant le **bilan quinquennal de ces 5 dernières années**.

Le bilan de la production statistique, eu égard à ce qui était attendu.

Mais aussi le bilan du fonctionnement du Cnis.

Ce bilan quinquennal est l'une des pierres qui ont permis de tracer **des perspectives pour le prochain moyen terme**, qui couvrira la période de **2014 à 2018**, que j'évoquerai également.

Quelques mots d'abord sur la démarche, entreprise dès 2012 pour dresser ce bilan et ses perspectives, et pilotée par Odile Bovar, ici présente.

Elle s'est appuyée sur une **large concertation entre les utilisateurs et les producteurs**, à plusieurs niveaux.

Un peu plus de 40 personnes, représentatives des différents collèges d'utilisateurs, ont été consultées.

Chacune des 7 commissions thématiques du Cnis, et la commission spécialisée sur le recensement de la population, y ont consacré une part importante de leurs débats en 2013.

Trois rencontres d'une journée ont été organisées, réunissant chacune utilisateurs et producteurs pour échanger sur des thèmes spécifiques : la première était consacrée à la mesure de la compétitivité et des facteurs de développement, la deuxième aux dynamiques économiques des territoires et la dernière aux parcours de vie(s).

Ces thèmes ont été choisis par le Bureau du Cnis comme emblématiques des trois préoccupations les plus importantes recueillies lors des entretiens, à savoir :

- la place de la France dans le monde,
- le rôle des territoires dans le développement économique,
- et les parcours individuels, de plus en plus longs, de plus en plus diversifiés et qui posent de façon accrue la question des solidarités familiales et de la place de l'intervention publique aux différentes étapes de la vie.

D'autres manifestations ont été l'occasion d'échanges importants pour l'avenir, comme l'intercommission sur **la responsabilité sociétale des entreprises** ou encore le colloque de mois d'octobre dernier, organisé en partenariat avec le ministère des droits des femmes, sur le thème « **Mesurer et évaluer : une clé pour l'égalité réelle femmes-hommes** ».

Ces sujets seront développés par la suite.

Pour revenir à la démarche de concertation sur le bilan et les perspectives de moyen terme du Cnis, un dernier mot pour signaler **la forte participation à ces réflexions** : les commissions ont réuni en moyenne 60 personnes et les rencontres de 100 à 200 personnes, dont plus de la moitié représentaient des institutions utilisatrices de statistiques, soucieuses de s'exprimer malgré parfois la distance de langage avec les statisticiens.

Les producteurs, quant à eux, étaient demandeurs de ce contact avec leurs utilisateurs, de confronter leur pratique à des préoccupations concrètes. Ils ont largement contribué à la qualité des échanges.

Ceci pour dire que cette démarche, à la fois rétrospective et prospective, est un moment indispensable pour la qualité de la statistique publique.

Elle permet à chacun de prendre le temps de la réflexion et de l'échange dans un monde du travail ou l'actualité et la rapidité prennent le pas.

Elle permet de donner du sens aux travaux et de conforter l'utilité de la statistique publique.

Si cette utilité n'est pas menacée, elle doit néanmoins être sans cesse réaffirmée, auprès des pouvoirs politiques, administratifs et institutionnels, comme auprès des médias, voire du grand public.

C'est pourquoi le Cnis a organisé plusieurs actions, en collaboration avec l'Insee, pour mieux faire connaître la statistique publique, sous la bannière « **Statistique publique et démocratie, à quoi servent les chiffres ?** ».

Cette démarche se concrétisera notamment par une conférence-débat au Comité économique, social et environnemental, le 30 janvier après-midi, à laquelle vous avez accepté de contribuer, monsieur le président, et je vous en remercie.

Avant d'entrer dans le vif du sujet d'aujourd'hui, je souhaiterais évoquer **trois éléments de contexte** qui ont marqué les travaux de la statistique publique de ces cinq dernières années, et qui feront encore débat pour le futur.

Tout d'abord **Metz**. La décision de création d'un centre statistique à Metz a été prise en janvier 2009 et a suscité des inquiétudes quant à ses effets sur la statistique publique. Cette question a été régulièrement suivie au sein du bureau du Cnis, devant lequel le directeur général de l'Insee en a exposé les différentes étapes. Le projet n'est pas encore abouti. Il est mené par l'Insee dans un souci de transparence et d'efficacité, malgré les difficultés rencontrées, notamment sur la disponibilité de locaux adaptés.

La question des moyens, humains et budgétaires, a par ailleurs été une préoccupation constante, y compris des utilisateurs au sein du Cnis. D'année en année, l'Insee, et les services statistiques ministériels, ont globalement assuré leur programme de travail malgré les diminutions de moyens. L'avenir sera sans doute plus difficile et renforce la nécessité d'un **dialogue plus étroit entre utilisateurs et producteurs sur les priorités**.

Ce dialogue n'est pas facile à construire. Les utilisateurs peinent à déterminer des priorités parmi leurs attentes, même si quelques avancées ont été faites en ce sens.

Les producteurs, de leur côté, ne fournissent pas toujours, en temps et heure, l'information sur leurs contraintes.

La règle du jeu doit être éclaircie, comme l'a récemment exprimé le sénateur Jean-Claude Frécon devant le bureau du Cnis, suite à la faible prise en compte par l'Insee des recommandations pour l'évolution du questionnaire du recensement, élaborées sous sa présidence et celle de Chantal Cases, directrice générale de l'Ined. Si Jean-Claude Frécon conçoit bien les difficultés budgétaires à l'origine de cette décision, il aurait souhaité que les contraintes de l'Insee soient plus explicites dans le mandat qui lui a été donné.

Troisième élément de contexte : les nouvelles mesures de simplification administrative

Parmi ces nouvelles mesures, les programmes d'enquêtes de la statistique publique sont dorénavant soumis au Secrétariat Général du Gouvernement, qui souhaite veiller à ce que la concertation avec les parties intéressées ait bien lieu et que la charge pesant sur les entreprises ne soit pas augmentée.

Le Directeur Général de l'Insee et moi-même avons rencontré la Directrice adjointe au SGG chargée de la simplification, Célia Vérot. La discussion a porté sur la nécessité de ne pas doubler l'examen des projets d'enquêtes déjà réalisés par le Cnis, au risque d'alourdir les procédures et d'entraver la réactivité des producteurs.

Nous ne sommes pas parvenus, à l'heure actuelle, à alléger la simplification.

Les réflexions sur cette question se poursuivent en relation avec l'Insee.

J'en arrive au cœur de l'exposé, à savoir, du point de vue du Cnis, ce que sont **les principaux progrès des dernières années et les attentes majeures** pour l'avenir en matière de statistiques.

J'aborderai d'abord les aspects transversaux

Puis les 4 domaines qui ont structuré l'activité du Cnis ces dernières années :

Le domaine social

Le domaine économique et financier

Le développement durable

Les territoires

Il m'est impossible de citer tous les progrès et attentes recensés lors de notre démarche de moyen terme. Aussi profiterai-je de cet exposé pour vous en communiquer les aspects essentiels, tels que discutés au dernier bureau du Cnis, le 4 décembre dernier.

Les deuxième et troisième volets de l'exposé seront plus brefs, ils seront relatifs à la démarche de communication en cours et au fonctionnement du Cnis.

Concernant donc les progrès et attentes sur les aspects transversaux

Progrès

Ces dernières années ont été celles de **l'enrichissement et de la rationalisation des grands dispositifs d'information** sur les entreprises, l'emploi, les salaires, y compris dans la fonction publique.

Elles ont été aussi celles d'un effort considérable pour **diffuser plus rapidement, de façon mieux documentée et plus détaillée** les informations issues des enquêtes et recensements de la population et de l'agriculture.

Les chercheurs ont vu leur accès aux données élargi :

- D'une part avec la mise en place du **Centre d'accès sécurisé à distance (CASD)**
- D'autre part avec la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche¹ dont l'article 104 permet **accès aux données fiscales** après avis favorable du comité du secret statistique

Cet enrichissement tant des données que des modalités de leur mise à disposition, répond en grande partie aux attentes exprimées en 2009 et a été largement salué par les utilisateurs.

¹ LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013

Attentes

Pour autant, la principale préoccupation que ces utilisateurs expriment pour les années à venir concerne toujours **l'accès aux données**.

Ceci résulte d'une utilisation croissante des chiffres dans le débat social ainsi que l'élargissement des utilisateurs de la statistique publique.

Sous cette expression « d'accès aux données », on peut réunir trois types de demandes.

D'une part, beaucoup d'utilisateurs emploient désormais le terme « profusion » à propos des statistiques, indiquant par-là qu'ils souhaiteraient **un accompagnement, une communication renforcée**, s'appuyant plus systématiquement sur des outils pédagogiques, sur un dialogue accru par voie électronique, sous forme par exemple de conférence, assistance ou formation en ligne... et sur des modalités de recherche thématique plus élaborées.

D'autre part, les utilisateurs les plus professionnels, comme les chercheurs ou les bureaux d'études, souhaiteraient quant à eux une ouverture plus large encore de **l'accès aux données individuelles**, dans le respect de la confidentialité bien sûr, surtout dans les domaines de la santé et des données financières.

Ceci supposerait la mise au point, en concertation avec la Cnil, de méthodes partagées par les statisticiens, prenant appui sur la mise en place de l'identifiant national élèves (INE) et autres expérimentations d'utilisations sécurisées d'identifiants individuels.

Enfin la question de **l'identification des données issues de la statistique publique** est également considérée comme majeure, surtout dans un contexte de recours croissant des utilisateurs à l'« Open data »². Il est souhaité une **montée en puissance et une meilleure visibilité de la labellisation** des données issues des sources administratives, sous la responsabilité de l'Autorité de la statistique publique et de celles issues de statistiques produites dans un cadre privé, sous la responsabilité du Cnis.

Sur ce point, le Bureau du Cnis a récemment adopté une **procédure d'évaluation**, suite à deux expérimentations dans le domaine de l'immobilier. Celle-ci permettra d'examiner d'autres dossiers dans de bonnes conditions.

Je souhaite également signaler une remarque, plus récente mais de plus en plus fréquente, d'une part sur la **tension croissante** entre « fraîcheur », détail et qualité des données et, d'autre part, sur la tension entre demande de séries longues et nécessité de détecter et prendre en compte la rapidité des évolutions de la société.

L'ensemble de ces préoccupations doit interpeller les producteurs de façon prioritaire.

² données publiques librement accessibles et exploitables.

Elles demandent cependant à être précisées, concrétisées.

C'est pourquoi elles vont faire l'objet, dans un premier temps, d'un échange par exemple sous forme d'**une rencontre d'une journée, centrée sur la notion de « qualité des statistiques »**, du point de vue des utilisateurs, il va sans dire.

J'ai bien conscience qu'il faudrait circonscrire au préalable ce que nous attendons d'une telle manifestation et que l'Autorité pourrait en être une partie prenante essentielle.

Dans le domaine social maintenant

Progrès

Deux domaines de progrès sont à signaler,

- Tout d'abord, il est indéniable que la statistique a permis, ces dernières années, **un regard plus diversifié sur les conditions de vie des ménages**, que ce soit en terme de pouvoir d'achat, de consommation ou encore de patrimoine, ainsi qu'une connaissance nouvelle sur la **qualité de vie**.

Ce moyen terme a vu disparaître la « dictature de la moyenne ». Différents profils de ménages sont désormais pris en compte dans les analyses.

Ceci doit beaucoup aux travaux de différents groupes de travail du Cnis déjà évoqués devant vous, ainsi qu'aux travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi mais aussi à un réel changement d'approche des statisticiens.

- Autre domaine de progrès : **les informations sur l'emploi, le chômage et le travail ont gagné en cohérence et en précision**, même s'il reste du chemin à faire pour pouvoir mieux comparer les différentes sphères d'activité publiques et privées, et à éventuellement reconsidérer la diffusion des données sur le chômage à la lumière de l'expertise des données de Pôle Emploi menée actuellement sous votre responsabilité.

Je tiens à souligner encore la portée des recommandations du rapport du Cnis présidé par Jean-Baptiste De Foucauld, qui ont été très opératoires.

Attentes

Des éclairages statistiques complémentaires sont cependant attendus dans le domaine social.

- d'une part pour mieux appréhender le bouleversement des modes de vie, que ce soit au sein des familles, du travail, dans les relations sociales ou encore les modes de consommation,
- d'autre part pour évaluer les effets, en terme d'égalité des chances, de cette société en mouvement, qui suppose mobilité, souplesse et flexibilité dans de nombreux domaines.

Les inégalités restent un sujet de société important et il conviendra de remettre sur le métier les conclusions du rapport Freyssinet, dix ans après sa publication.

Dans ce contexte, la question des trajectoires - ou parcours - qui n'est pas nouvelle, prend une importance croissante.

La Rencontre du Cnis organisée sur ce thème a noté le besoin d'appréhender **les parcours de vies** dans leur globalité, c'est à dire en analysant les différents facteurs qui pèsent sur la dynamique d'une vie, que ce soit le revenu, le logement ou encore l'environnement familial, en identifiant plus particulièrement les périodes de soutien public.

Il a été par ailleurs souligné la nécessité de mesurer les situations marquées par des difficultés persistantes.

Dans le domaine de l'emploi, il est souhaité qu'un groupe de travail détermine les indicateurs à même de décrire les formes d'emploi particulières que sont par exemple les contrats courts, la multi-activité, l'auto-entreprenariat...

La question du lien entre formation tout au long de la vie et carrières est également considérée comme fondamentale.

Un dernier point dans ce chapitre sur le domaine social, pour signaler que la statistique publique a également beaucoup investi, ces dernières années dans le développement de **dispositifs d'informations à même d'éclairer les politiques publiques et le débat de société dans le domaine de la santé, des retraites, de l'immigration, de l'éducation nationale, de la culture ou encore de la sécurité et de la justice.**

Dans ce domaine, un processus est en cours pour la création d'un **service statistique ministériel sur la sécurité** au sein du ministère de l'intérieur. Ceci devrait permettre de garantir le respect des bonnes pratiques en la matière.

La commission « Services publics et services aux publics », présidée par Pierre-Yves Geoffard a été par deux fois le lieu d'un échange serein et constructif sur les statistiques de

sécurité et de justice, avec l'ensemble des acteurs concernés, et se propose d'organiser une large conférence sur le sujet dans deux ans, lorsque les dispositifs statistiques auront évolué.

Cette commission se révèle un lieu essentiel de débat sur des sujets sensibles comme ce fut le cas sur les statistiques de parcours scolaires, sur la mesure de l'insertion des sortants de masters, sur l'accès aux données de santé et récemment sur la sécurité.

Sur chacun de ces thèmes, la commission a réuni toutes les parties prenantes et a permis des échanges fructueux sur la façon de produire des statistiques utiles au débat de société tout en respectant les bonnes pratiques.

Ces thèmes ont par ailleurs, pour la plupart un point commun : le recours aux **sources administratives des différents ministères concernés**.

L'utilisation de ces sources administratives à des fins statistiques pose encore problème et ce, à deux titres :

- la nécessaire séparation de leurs usages administratifs de leurs usages statistiques,
- l'adaptation de ces sources aux finalités statistiques.

La faible prise en considération de ces deux objectifs dès l'amont de la mise en place des dispositifs de gestion produit des difficultés importantes de leur utilisation par les services statistiques ministériels, en terme de délai, d'accès, de qualité.

Il y a là des gisements d'informations pour lesquels nos méthodes actuelles de suivi et de labellisation ne sont peut-être pas à la hauteur des enjeux de leur utilisation à moyen terme. C'est du moins ce qui a été rapporté lors des différentes commissions du Cnis ayant traité de ces questions.

Je vous propose que cela soit une piste de réflexion commune, pour déterminer les meilleurs vecteurs de progrès.

Dans le domaine économique et financier

Progrès

Je citerai deux domaines de progrès.

- *Il est désormais proposé une description du monde des entreprises plus proche de la réalité économique*

L'Insee, grâce aux avancées du projet Resane et à la mise en place du répertoire statistique des entreprises, ouvre des possibilités importantes de compréhension de l'appareil productif sur la base des nouveaux concepts définis par la loi LME.

L'identification progressive des groupes d'entreprises se poursuit, selon les recommandations du groupe d'Edouard Salustro.

Plusieurs travaux ont par ailleurs fourni des informations sur les **processus de mondialisation de la production** comme l'enquête « chaînes de valeur mondiales », le dispositif européen de suivi des filiales étrangères FATS³ ou encore les statistiques d'investissements directs à l'étranger établies par la Banque de France.

- *L'autre progrès concerne la meilleure connaissance des activités bancaires et de certaines modalités du financement de l'économie*

La Banque de France a contribué à une connaissance plus fine du financement des PME et du microcrédit, grâce au groupe de travail sur ce sujet présidé par Pierre Valentin.

Elle a mené également un travail important d'expertise des lignes de métiers bancaires, dans le cadre du groupe de travail présidé par Alain Duchâteau, comme suite aux travaux de Gilles de Margerie sur les groupes financiers.

Attentes

Pour autant, l'accroissement de la mondialisation de l'économie suscite des attentes pour **mieux saisir les facteurs de compétitivité et de développement de la France dans le monde.**

Cela se traduit par plusieurs enjeux au niveau statistique. J'en citerai 3 :

Premier enjeu : Une connaissance approfondie de l'appareil productif pour mieux comprendre ses liens au monde, les secteurs innovants en matière de produits et services, la mutation des liens entre industrie et services mais aussi pour connaître le monde des entreprises par catégories plus fines qu'aujourd'hui afin d'analyser les comportements et la contribution de chacun au développement.

Il faut noter que les territoires, et plus particulièrement les métropoles et les régions, sont également fortement demandeurs de cette connaissance approfondie de leur appareil productif. Cela peut poser problème aux statisticiens, pour une raison de coût, mais également de disponibilité de l'information. Le profilage des groupes pourrait avoir comme conséquence

³ Foreign Affiliates Statistics

une perte d'information sur les entités qui les composent et leur localisation géographique. Cette question devra être étudiée en connaissance de cause avec les utilisateurs.

Deuxième enjeu : La définition d'indicateurs pour faciliter le débat sur la compétitivité de la France.

La question n'est pas simple, la rencontre organisée sur ce sujet l'a montré.

Mais elle a confirmé aussi l'importance de s'accorder sur les éléments de mesure de la compétitivité, par exemple sous forme d'un groupe de travail.

Troisième enjeu : Une plus grande mise en valeur et accessibilité aux données financières disponibles, de façon à permettre aux économistes d'accroître leur contribution à l'analyse des relations entre économie réelle et économie financière. La Banque de France s'est d'ores et déjà déclarée disposée à accompagner ce chantier, sous le pilotage de la commission « Système financier et financement de l'économie », désormais présidée par Gunther Capelle Blancard.

En matière de développement durable

Progrès

La préoccupation en matière de développement durable apparaît pour la première fois comme axe majeur dans attentes exprimées au Cnis en 2009.

Les statisticiens ont su s'approprier cette approche.

La Conférence nationale sur le développement durable, qui s'est tenue au Cese en janvier 2010 a été à l'origine de multiples initiatives de leur part, on peut citer :

- leur forte participation à la déclinaison d'indicateurs de développement durable, de l'échelle mondiale à l'échelle locale,
- la prise en compte des enjeux environnementaux dans les enquêtes auprès des entreprises, des ménages et auprès du monde agricole,
- les travaux sur l'empreinte carbone et les réflexions sur l'économie et les emplois verts,
- et plus récemment, les premières statistiques sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Attentes

De nouvelles attentes s'exprimeront dans les mois qui viennent.

Le projet de loi de programmation sur la transition énergétique a été rendu public le 11 décembre dernier. Cette loi sera présentée au printemps au Conseil national de la transition énergétique (CNTE), qui rendra un avis.

Des demandes spécifiques en matière statistique émaneront alors de ce Conseil, d'autant qu'il abrite une commission spécialisée sur les indicateurs de transition écologique, présidée par le chef du SOeS, Sylvain Moreau.

Les attentes d'ores et déjà exprimées au Cnis concernent le développement de l'information sur l'**efficacité énergétique, la biodiversité et les énergies renouvelables**.

L'accent est également mis sur le besoin de connaissance des **nouvelles formes de développement** comme l'économie circulaire ou l'économie fonctionnelle, ainsi que sur le suivi des pratiques agricoles et de leurs effets sur l'environnement et l'alimentation.

L'information territoriale

Progrès

Des progrès très significatifs ont été réalisés en matière de mise à disposition de données locales depuis 2009.

Pour témoin, **la très forte progression du volume de données disponibles**, en particulier avec la diffusion annuelle du recensement de la population depuis 2008, celle du recensement général de l'agriculture en 2011 et l'enrichissement de la base permanente des équipements (BPE).

Pour témoin également, **la diffusion désormais régulière d'indicateurs** sur le développement durable, la pauvreté ou encore les « indicateurs sociaux départementaux », en collaboration avec les conseils généraux.

Pour témoin enfin, **la mise à disposition de données « au carreau »** selon les recommandations du rapport de Francis Cuillier, très attendue des utilisateurs soucieux de travailler sur des zones géographiques « à façon ». L'incident mettant en cause leur confidentialité, survenu peu de temps après leur diffusion, est certes regrettable. L'Insee a su trouver rapidement, et en concertation avec les utilisateurs, de nouvelles modalités afin de maintenir le dispositif et ses objectifs.

L'attente reste cependant forte en matière de mise à disposition de données territoriales.

Les politiques menées au niveau territoriales s'accroissent.

De nouvelles interrogations apparaissent ou réapparaissent :

- sur le rôle des territoires en matière économique
- et sur l'équité ou l'efficacité de l'action publique dans les territoires, notamment dans ceux les plus distants des dynamiques urbaines comme le périurbain éloigné, le rural et les quartiers à forte concentration de pauvreté.

- La Rencontre du Cnis sur l'attractivité et la dynamique économique des territoires a fait apparaître deux sujets d'importance :

Le premier concerne les services et équipements à la disposition des ménages et des entreprises.

Si des progrès importants ont été faits dans ce domaine, ils demanderaient à être actualisés par l'introduction des nouveaux services, comme les « multipoints » et les services électroniques..., et par une indication de leur fréquentation comme de leur qualité.

Le second sujet est relatif au poids de l'action publique dans les territoires

Celui-ci doit être mieux estimé, que ce soit en terme d'emploi ou en terme de dépenses.

La question des dépenses territoriales de l'État est toujours en suspens. Face à la détermination du Cnis, la DGFIP a mené quelques travaux exploratoires cette année. Mais il est clair et regrettable qu'elle se refuse à donner une quelconque priorité à ce dossier.

Je vais interpellier le DGFIP dès le début de l'année 2014 sur ce point.

- **Un autre sujet crucial reste celui du marché du logement et des bâtiments d'activité**

Le manque d'information sur cette question au niveau local est régulièrement signalé au Cnis. Elle a notamment fait l'objet d'un échange avec madame Sabine Baietto-Beysson, présidente de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap).

Des progrès sont attendus, tant du côté de l'Olap que de celui des notaires.

Le décret dit « notaires » est paru le 3 septembre dernier⁴. Il permettra une connaissance fine des mutations immobilières au niveau local. Les arrêtés d'application sont attendus pour la fin du premier trimestre 2014 au plus tard.

Un état des lieux détaillé de cette question sera fait, au sein du Cnis, d'ici un an ou deux, par exemple sous forme d'un groupe de travail.

⁴ « [Décret relatif aux bases de données notariales portant sur les mutations d'immeubles à titre onéreux](#) »

Ce point peut-être l'occasion d'évoquer les difficultés récurrentes de l'outil « **Sitadel** » pour mesurer les mises en chantier. Malgré les efforts du ministère pour normaliser les outils de saisie, l'information reste manquante ou de mauvaise qualité. C'est sans doute l'exemple le plus emblématique des difficultés de mobilisation des sources administratives par les SSM évoquées précédemment.

Enfin, je terminerai le chapitre territorial en signalant que les producteurs manifestent une inquiétude quant à leur capacité à répondre aux attentes en matière de données locales dans un contexte de budgets restreints.

Le Cnis est conscient des contraintes qui vont peser eux et leur apportera tout son soutien.

Il s'attachera notamment à défendre le bien fondé et à montrer l'utilité sociale de la statistique publique.

Il proposera que son Bureau soit un lieu d'échanges plus fréquent sur les priorités respectives des producteurs et des utilisateurs et ce, en amont des programmes de travail.

Mais le Cnis ne peut pas considérer a priori que les demandes territoriales, y compris celles de l'Outre mer, soient trop considérées comme des variables d'ajustement budgétaire.

D'autres perspectives existent pour l'information locale :

- Le renforcement du recours aux sources administratives,
- L'implication plus importante des collectivités locales. Il s'agirait d'accélérer le processus de mise en commun et de valorisation de l'ensemble des informations publiques disponibles au niveau local, qu'elles soient produites par l'État, les différents niveaux de collectivités ou d'autres opérateurs.

Il y a matière à mutualiser et donc alléger globalement l'investissement que les collectivités ou opérateurs publics consacrent à la statistique.

Le Cnis serait preneur d'une mission sur cette question, dont la responsabilité reste à définir.

Les opérations intitulées « Statistique et démocratie, à quoi servent les chiffres ? »

Plusieurs démarches ont donc été menées, tout au long de l'année 2013, en collaboration avec l'Insee, pour échanger sur l'utilité sociale de la statistique publique.

• *Plusieurs entretiens avec des décideurs ont eu lieu, en compagnie de Jean-Luc Tavernier*

- Gilles CARREZ : président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.
- Martin HIRSCH : président de l'Agence du service civique.

- François CHÉRÈQUE : ancien secrétaire général de la CFDT et membre de l'Inspection générale des affaires sociales.
- Jean-François ROUBAUD : président de la CGPME.

A venir :

- Thierry LEPAON
- Laurence PARISOT
- de Jean-Claude MAILLY

• *L'Insee a par ailleurs présenté plusieurs de ses travaux aux journées économiques de Lyon au mois de novembre, organisées par l'Idies, devant un public composé d'enseignants et d'étudiants.*

• *Un séminaire « Statistiques et médias » s'est tenu le 12 décembre à Lille, en collaboration avec l'Ecole Supérieure de Journalisme et la direction régionale de l'Insee.*

Il a été l'occasion de rencontrer le monde des médias régionaux et de discuter de l'utilisation des chiffres dans la presse.

• *Le 30 janvier se tiendra donc une conférence-débat, au Palais d'Iéna, l'après-midi, auquel j'ai le plaisir de vous convier de vive voix.*

Cette conférence-débat constituera un lieu d'exposés et d'échanges pour montrer en quoi la statistique publique enrichit le débat démocratique tout en étant un outil de pilotage pour les pouvoirs publics.

Co-organisée avec le CESE, elle sera couplée avec la prochaine assemblée plénière du Cnis, qui aura lieu le matin et où seront présentées ses orientations à moyen terme.

Cette manifestation sera largement ouverte à toute institution ou organisme participant à la vie économique et sociale. Elle vise plus particulièrement leurs dirigeants.

Elle sera animée par Jean-Marc Vittori, éditorialiste au journal « Les Échos » et représentant de l'association des journalistes économistes et financiers au sein de l'assemblée plénière du Cnis.

Une table ronde introduira le débat. Elle donnera notamment la parole à Denise Livesley, présidente de l'Esac⁵ qui y portera le point de vue européen.

La dernière partie donnera - rapidement - la parole au « tripode » de la gouvernance de la statistique publique.

⁵ (European Statistical Advisory Committee), instance de concertation au niveau européen,

Cette journée devrait se terminer par une ouverture sur l'avenir, en évoquant quelques pistes de travail qui permettraient de prolonger cette démarche d'échanges et de communication de façon plus pérenne.

Le fonctionnement du Cnis

La préparation de ce moyen terme comme les opérations de communication décrites précédemment sont l'occasion de réfléchir au fonctionnement du Cnis.

Du côté des points forts

En 2009, le Cnis réformait assez fondamentalement son fonctionnement par la mise en place de 7 commissions thématiques.

Celles-ci sont désormais au cœur du dispositif de concertation entre utilisateurs et producteurs et permettent que les sujets débattus au sein du Cnis de ces dernières années soient en phase avec ceux de la société.

Les groupes de travail, quant à eux, produisent des états des lieux de grande qualité et leurs recommandations, pour la plupart, sont suivies d'effets.

L'animation de ces commissions et groupes de travail par des présidentes et présidents extérieurs au système statistique public, en toute impartialité, est sans conteste un facteur important de leur efficacité.

Je leur suis reconnaissant de leur implication et de leur dévouement dans cette activité qui s'ajoute à leurs emplois du temps souvent déjà contraints.

Je salue également le travail du secrétariat général du Cnis, cheville ouvrière des relations entre producteurs et utilisateurs et d'une logistique importante et efficace. Le travail de cette année 2013 a été particulièrement riche et je remercie tout spécialement Odile Bovar et Olivier Ribon, qui sont venus épauler le secrétariat pour les opérations de moyen terme et de communication.

Ces cinq dernières années ont également été celles du rapprochement du Cnis avec les préoccupations européennes.

Le lien avec l'Esac a été maintenu grâce à la présence en son sein d'un membre du bureau du Cnis, Denis Durand.

Les projets européens sont désormais régulièrement présentés au Cnis, que ce soit au bureau ou dans les commissions.

Il reste à améliorer la manière de faire entendre la voix des utilisateurs français, en temps et en heure, au niveau des projets européens.

Du côté des points faibles

Des critiques ont cependant été entendues lors de la préparation du nouveau moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018.

Elles concernent en tout premier lieu le manque de visibilité et de connaissance de l'activité du Cnis.

Elles évoquent également une certaine lourdeur du fonctionnement des commissions, avec des ordres du jour chargés, laissant parfois trop peu de temps à l'examen des enquêtes.

Elles suggèrent aussi de trouver des modalités d'examen des programmes de travail des producteurs et du suivi des avis du Cnis plus efficaces.

Elles regrettent enfin la difficile représentation des acteurs locaux dans ce système national et suggère l'extension du réseau des Cries ou de structures équivalentes dans les régions.

Voilà les quelques points que je souhaitais évoquer aujourd'hui qui me paraissent essentiels pour l'avenir, tant de la statistique publique que du Cnis.

Je vous remercie de votre attention.

2. AUDITION DE M. JEAN-LUC TAVERNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSEE

L'intervention de M. Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, devant l'Autorité de la statistique publique le 18 décembre 2013 a porté sur les cinq sujets suivants :

- le contexte juridique, européen et national
 - les évolutions de la gouvernance du système Statistique public (SSP)
 - les moyens et conditions de fonctionnement qui vont surtout concerner l'Insee
 - les incidents et polémiques de l'année 2013
 - les avancées et publications marquantes de l'année 2013
-

1. Contexte

1.1. Contexte européen

Le projet de révision du règlement européen 223 /2009 (dite loi statistique européenne) est toujours en discussion.

A ce jour, le Parlement européen a voté son avis en première lecture, avis qui ne semble pas acceptable par une majorité qualifiée du Conseil. Il y aura donc très probablement une seconde lecture.

Plusieurs points importants ne font pas consensus :

- les conditions de nomination du DG d'Eurostat - qui sont assez semblables aux conditions de nomination d'un DG d'administration centrale française (le Parlement veut être consulté pour renforcer l'indépendance professionnelle, la Commission s'y oppose fortement) ;
- les conditions de nomination des DG des INS (le Parlement européen demande que la nomination soit transparente et qu'en cas de révocation les raisons soient données, la France et l'Espagne veulent conserver leurs procédures institutionnelles qui ne le permettent pas) ;
- le rôle des DG des INS par rapport aux autres ANS :
 - la Commission propose de confier au chef de l'INS la coordination forte de l'ensemble du système statistique national ;
 - une majorité d'Etats-membres est en faveur du renforcement de cette mission mais laisse une part de subsidiarité dans la mission de coordination ; en particulier, le rôle d'autorités nationales du type de l'ASP pourrait être reconnu ;
 - mais les pays fédéraux ont un problème de principe.
- les « engagements sur la confiance » (*Commitments of confidence*) demandant aux chefs de gouvernements de signer une convention avec la Commission visant à garantir les moyens de la statistique publique et le respect des principes du code de bonnes pratiques, est soutenu par la Commission, mais rejeté par le Conseil, la plupart des pays y voyant un « OVNI institutionnel ».

Une nouvelle série **d'audits sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques** est en préparation depuis le début de 2013. Elle se déroulera d'avril 2014 à mars 2015. Ces audits devraient être plus approfondis que la première revue des pairs conduite en 2007. Ils concerneront l'ensemble du code et s'étendront, au delà de l'Institut National à deux ou trois autres autorités statistiques. Seront essentiellement concernés en France l'Insee, le SSP à l'agriculture et le SoeS au développement durable. L'audit détermine sur la base d'une autoévaluation (la réponse à un questionnaire) les questions qui seront posées par les auditeurs lors de la semaine d'entretien qui sera consacrée à ces trois organismes.

Gouvernance économique renforcée

Suite à l'adoption après la crise financière d'une nouvelle procédure de déséquilibre macroéconomique, la Commission a publié une proposition de règlement pour contrôler la qualité des onze indicateurs macroéconomie concernés et infliger, comme dans le cas de la procédure de déficit excessif, des sanctions financières dissuasives en cas de manipulation des statistiques ou de négligence grave. Le projet de la Commission est très ambitieux et exigeant puisqu'il est aussi lourd voire plus lourd que la procédure de déficit excessif, laquelle ne concerne que deux indicateurs (déficit et dette publics). Les INS estiment (à l'unanimité sauf la Grèce) qu'il ne respecte pas le principe de proportionnalité. La BCE a publié un avis dans

lequel elle propose elle aussi pour le contrôle de qualité de ces indicateurs une alternative à la voie réglementaire plus progressive et parcimonieuse.

Les INS (et les Banques Centrales Nationales) sont très **inquiets des conséquences** potentiellement lourdes en termes de charge administrative et largement bureaucratique de ce règlement. La négociation se poursuivra sous présidence grecque.

Accès des chercheurs aux données individuelles

Les Etats-membres ont adopté un règlement de mise en œuvre de la loi statistique révisant les dispositions antérieures en matière d'accès des chercheurs aux données individuelles.

Celui-ci accroît considérablement l'accès des chercheurs aux données individuelles statistiques, qu'elles proviennent d'enquêtes ou de données administratives utilisées à des fins de statistiques définies par un règlement européen.

Le règlement permet l'accès non plus seulement depuis les locaux d'Eurostat au Luxembourg, mais depuis les autres INS et sous certaines conditions aux autres autorités statistiques nationales. L'accès à distance est également prévu par le projet. Toutefois, des conditions de sécurité communes doivent être définies par Eurostat, après consultation des INS. Il semblerait qu'à court terme, le seul mode d'accès envisagé soit un mode d'accès physique dans les locaux des INS. On rappelle que chaque Etat-membre conserve le droit de refuser in fine la mise à disposition de ses propres données.

1.2 . Droit français

Le projet de décret relatif au CNIS et à l'ASP

Pour mémoire, j'en avais parlé l'an dernier, le décret n° 2013-34 a été publié au Journal officiel du 12 janvier 2013. Ce décret (décret dit "Gouvernance") modifie le décret concernant l'Autorité de la statistique publique en permettant la « labellisation » des processus statistiques mis en œuvre à partir de données administratives et le décret concernant le Cnis en permettant, sous certaines conditions, la validation de statistiques mises en œuvre par des organismes privés. Il transforme le nom du « comité du label » en « comité du label de la statistique publique » et modifie la structure du comité du secret statistique (suppression des différentes sections). Il rend ces deux comités autonomes du Cnis.

Un article de loi pour l'accès aux données fiscales pour les chercheurs

Le gouvernement a souhaité débloquer l'accès aux données fiscales individuelles pour les chercheurs, dès lors qu'un cadre sécurisé pouvait être assuré. Cela devait passer par une modification législative du livre des procédures fiscales.

Après qu'un amendement parlementaire a été proposé dans le cadre du Projet de loi de finances rectificative 2012, et adopté par le Parlement, puis censuré par le Conseil constitutionnel (qualifié de « cavalier budgétaire »), il a été intégré dans le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et la recherche, promulguée fin juillet.

Deux décrets sont en cours de rédaction et devraient être publiés très prochainement :

- ⇒ un décret en conseil d'état, rédigé par l'Insee, et qui aménage le fonctionnement du comité du secret statistique compétent sur les données fiscales, pour s'assurer que la DGFIP sera effectivement représentée pour les prises de décision concernant ces dossiers ;
- ⇒ un décret simple, rédigé par la DGFIP, qui précise les modalités d'application de la loi. Il s'agit de définir les conditions d'accès, le dépositaire des fichiers, de donner à cette occasion un contour juridique plus précis au CASD du GENES, etc.

Mesures de simplification administrative

Le SGG (commissariat à la simplification) impose que l'administration concernée estime la charge nouvelle générée par tout texte nouveau (circulaire du Premier ministre). Pour la statistique, cela concerne en premier lieu les arrêtés définissant la liste des enquêtes de la statistique publique. Il est demandé au SSP d'estimer :

- la charge de collecte pour les entreprises
- la charge de collecte pour les ménages
- la charge pour les administrations concernées

Nous avons plaidé avec le Président du Cnis, pour que notre propre comitologie nous exonère d'une nouvelle instruction par le SGG. Avec succès dans un premier temps. Mais le gentleman agreement est remis en cause du fait d'une nouvelle circulaire du 17 juillet du Premier ministre que le commissariat à la simplification interprète de façon plus restrictive. Il faut que toute charge nouvelle proposée par un ministère soit gagée par la suppression d'une charge au moins équivalente de ce même ministère.

A ce jour, le commissariat à la simplification interprète toute enquête comme une charge nouvelle ; or si le volume global d'enquêtes est globalement maîtrisé, il peut connaître quelque irrégularité d'un trimestre sur l'autre. Je suis donc intervenu auprès du cabinet du Premier ministre sur ces différents points.

De surcroît, nous allons nous-mêmes être **plus sélectifs** au comité du label, car aujourd'hui des enquêtes d'organisations professionnelles peuvent être labellisées alors que seule une très faible partie du questionnaire répond à une demande de la statistique publique. Le Président du CNIS et moi-même avons donc expliqué aux organisations professionnelles que seules des enquêtes suffisamment parcimonieuses pourraient désormais voir leur label renouvelé.

Puisque j'en suis aux simplifications, je mentionne ici que l'INSEE participe au programme « Dites le nous une fois » destiné à éviter que plusieurs administrations demandent la même donnée à une entreprise ; le répertoire SIRENE constituera le référentiel d'adresses de la future plate-forme commune aux administrations.

2. Gouvernance

Quatre points sont à signaler

La création d'un SSM dans le domaine de la délinquance

En 2012, le ministre de l'Intérieur a déclaré à plusieurs reprises vouloir engager une "refonte des statistiques de la délinquance" qu'il souhaitait fonder sur un achèvement de la refonte des chaînes administratives au sein de la police et de la gendarmerie, ainsi qu'au ministère de la Justice. Il souhaitait que soit mis en place un nouveau tableau de bord statistique et se

proposait d'accroître l'indépendance de l'ONDRP (observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale). Il souhaitait enfin améliorer le suivi de la réponse pénale et parvenir à un bon raccordement des statistiques de l'Intérieur et de la Justice.

Cette question a fait l'objet d'une mission parlementaire d'information, présidée par Mr Le Bouillonnet et qui a rendu ses conclusions fin avril.

Par ailleurs, une mission de l'inspection générale de l'administration (du ministère de l'intérieur) mise en place au début de 2013, avec l'appui des inspections générales de la police et de la gendarmerie et de l'Insee a rendu son rapport sur "l'Enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieures" en juillet. La mission a notamment analysé l'impact, en termes de rupture statistique, des évolutions passées et à venir des logiciels d'enregistrement des plaintes dans la gendarmerie et la police nationale.

Les deux missions préconisaient la création d'un Service statistique ministériel, distinct de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale, rejoignant la position du Président de l'Autorité de la statistique publique et celle de l'INSEE.

Le Conseil des Ministres a acté le 3 juillet 2013 **la mise en place d'un tel SSM au sein du ministère de l'intérieur.**

Un « préfigurateur » du SSM a été nommé très récemment par le ministère de l'intérieur. Le budget de ce SSM a été provisionné dans le PLF. Le nouveau SSM reprendra de l'ONDRP le traitement des informations administratives et statistiques (enquête victimation) pour produire et diffuser ces statistiques. L'ONDRP se concentrera sur sa mission d'étude de la délinquance et de la réponse pénale.

A noter au passage que le système statistique du ministère de la justice est en pleine refondation, avec le lancement au début de 2013 d'un grand projet de Système d'Information Décisionnel. Cet investissement devrait permettre de suivre des cohortes d'individus mis en cause, c'est-à-dire d'auteurs présumés d'infractions, le long de la filière pénale et, ce faisant, de mieux articuler à l'avenir les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et celle de la justice sur la réponse pénale.

Le calendrier de la statistique publique

En 2011, à la demande de l'Autorité, il avait été procédé à un élargissement de la liste des indicateurs de la statistique publique (Insee et Services Statistiques Ministériels) dont la date de publication est annoncée à l'avance, mais il n'existait pas de « calendrier unique » de la statistique publique.

Conformément à ce j'avais annoncé devant vous l'an passé, l'Insee publie depuis janvier 2013 sur son site le nouveau calendrier annuel de la statistique publique. Ce calendrier complète le calendrier quadrimestriel de conjoncture existant et comporte des liens vers les calendriers qui figurent sur les sites des services statistiques des ministères. A la mise en ligne du calendrier en janvier 2013, on pouvait y trouver, outre le calendrier concernant l'Insee, des liens les calendriers des quatre principaux SSM. En cours d'année 2013, deux autres SSM ont rejoint la démarche ainsi que des organismes dont les statistiques ont été labellisées par l'Autorité, comme la Cnaf et la MSA.

Collaboration CGDD / Insee sur des missions d'audit

A la demande conjointe du Commissaire général au développement durable et du Directeur général de l'Insee, un programme important de missions d'évaluation et d'audit est mené en collaboration par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'Inspection générale de l'Insee. Il comprend en premier lieu un audit sur le système statistique relatif au **logement**. L'objectif est de déterminer l'organisation adéquate du SSP pour répondre à la demande exprimée par la loi relative au logement social, par le CNIS et par l'ASP tout en rationalisant l'organisation. Ces propositions tiendront compte également des informations statistiques fournies par la DGFIP, la direction de l'Habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP), et des notaires. Le rapport est attendu pour le premier trimestre 2014.

Le système et les outils statistiques afférents aux domaines de l'**énergie** sont répartis entre le SOeS, l'INSEE, l'ADEME et le CEREN. La mission qui a été lancée par le CGEDD et l'inspection générale de l'Insee doit faire des propositions sur les adaptations dans l'organisation du système dans un contexte de forte demande dans le contexte du débat national sur la transition énergétique et du besoin de limiter les coûts d'information. Le rapport est prévu pour le printemps prochain.

A noter, dans ce domaine, que des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte vont être élaborés par une commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique qui sera présidée par le chef du SSM. Cette commission s'est réunie pour la première fois le 6 décembre dernier. A noter encore que l'élaboration d'un compte satellite de l'énergie constituera une des priorités de ce même SSM, le SOeS.

Enfin, une troisième mission porte sur les outils statistiques relatifs au domaine des **transports** et des déplacements, ces outils étant actuellement gérés par plusieurs acteurs institutionnels (SoeS, DGAC pour l'aérien, DGITM pour le maritime, Cetra/ Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière pour l'accidentologie routière), sans réelle coordination..

Réunion du comité du programme statistique

Le nouveau comité du programme statistique, rassemblant l'ensemble des producteurs de la statistique publique et animé par l'Insee, s'est réuni le 25 novembre dernier.

L'objectif principal du comité est de définir et d'adopter des positions communes entre ses membres, de façon consensuelle sur toute question stratégique d'intérêt commun, et notamment du programme de travail du système statistique public en réponse à la demande sociale et du partage des travaux de production des statistiques publiques.

Les producteurs se sont donné comme objectif de construire d'ici la fin de 2014 un **programme d'action pour répondre aux avis de moyen terme du Cnis**, en terme d'objectifs atteignables, de calendrier, et de priorisation des actions, en tenant compte des opérations déjà engagées et/ou obligatoires, notamment des productions nouvelles liées aux nouveaux modes de production statistique (on peut citer la rénovation de la collecte du recensement, la prise en compte de la DSN dans les statistiques d'emploi, l'évolution des demandes européennes ou les conséquences du profilage par exemple).

3. Moyens - fonctionnement INSEE-SSP

Budget

Il est impossible à ce stade d'avoir assez de visibilité sur les moyens des SSM en 2014, puisqu'ils ne font pas l'objet de programmes budgétaires dédiés. Pour l'INSEE, le budget de la LFI en cours d'adoption nous donne les moyens de fonctionner correctement en 2014, au prix d'une **rigueur certaine** c'est à dire de décisions difficiles dans le choix des priorités et l'allocation des ressources. Je ne dirais pas en revanche que la baisse des effectifs à hauteur d'environ 2 % par an est soutenable sur le long terme.

Deux difficultés sont à signaler à court terme :

- la menace de suppression de la redevance de diffusion du fichier Sirene : dans un contexte international très favorable à l'extension de l'accès gratuit du public aux données des administrations (mouvement d'Open Data), d'adoption récente d'une directive européenne en la matière et d'engagements gouvernementaux dans cette direction, le modèle économique de diffusion des données Sirene apparaît de plus en plus singulier. Pourtant, il nous semble donner satisfaction. Ce sujet est discuté régulièrement en CIMAP, et la position du ministère est clairement de ne pas amputer le budget de l'INSEE des redevances SIRENE
- les corrections budgétaires (gel, surgel) qui interviennent en cours d'année pourraient nous poser des problèmes, tant notre marge de manœuvre sera faible.

Centre statistique de Metz

Les décisions du gouvernement ont été communiquées en avril et confirmées par le Ministre Pierre MOSCOVICI lors de sa visite au Centre de Metz, le 21 octobre.

- o **Cible ramenée de 625 à 400 à horizon 2016**, dont 350 pour l'Insee et 50 pour la DARES et la DREES ;
- o Maintien du réseau des Directions Régionales ;
- o Engagement sur le volet immobilier de Metz (marché de maîtrise d'œuvre relancé le 20 septembre pour l'ancienne gare sur un périmètre donc plus réduite) et mission confiée au préfet de trouver une solution de bâtiment intercalaire ;
- o Crédits budgétaires supplémentaires dès 2014 pour faire face aux coûts induits.

Production d'informations statistiques et d'études sur l'Outre-Mer

Le budget des opérations statistiques en Outre-Mer pose des difficultés particulières.

J'ai rencontré, à sa demande, le ministre des Outre-Mer en mai dernier pour traiter de la couverture statistique des DOM. Il m'a fait part de ses attentes, notamment en ce qui concerne la formation des prix et les marges des entreprises. J'ai expliqué qu'il était difficile de s'appuyer sur la statistique publique pour exercer de la régulation des marges de l'industrie et de la distribution. J'ai évoqué de mon côté nos difficultés à assurer des cofinancements de façon pérenne pour la réalisation d'extensions d'enquêtes ménages dans les DOM, avec une impossibilité de mobiliser des financements des collectivités territoriales.

À l'issue de cette rencontre, une convention cadre a été signée entre la DGéOM et l'Insee. Elle prévoit le principe du **cofinancement par la DGéOM d'une extension d'enquête par Dom et par an**.

Pour ce qui est des recensements, les premiers résultats des recensements qui ont eu lieu en 2012 à Mayotte et en Polynésie française ont été rendus publics dès la fin de 2012. L'Insee a publié en septembre 2013 des résultats du recensement des îles Wallis et Futuna. La Nouvelle-Calédonie fera l'objet d'un recensement exhaustif en 2014.

Mayotte est devenu un DOM le 31 mars 2011. L'intégration de ce département dans la statistique publique nécessite un fort investissement, en particulier afin de répondre aux obligations de la statistique européenne sur ce territoire. Il existe des difficultés considérables du fait de la mauvaise qualité du registre d'état-civil et de l'absence de registre d'entreprises.

Le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs

L'Insee a été contraint de modifier le cadre d'emploi de ses enquêteurs, à savoir de leur attribuer un statut de droit public à durée indéterminée, en remplacement d'une situation de rémunération « à la tâche ».

Les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs ont été mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2013. Le passage aux nouvelles conditions d'emploi a généré des difficultés considérables en 2013, avec des répercussions négatives sur la qualité de la production statistique.

1) Il a été constaté que le plafond d'emplois accordé pour les intégrer était plus rapidement saturé en termes de masse salariale que d'effectifs.

2) A ce problème quantitatif global s'ajoute un problème particulier en Ile de France, qui se traduit par une difficulté persistante à avoir suffisamment d'enquêteurs sur le terrain dans les zones les plus sensibles de l'agglomération parisienne, et par une dégradation globale des taux de réponse.

Le nouveau cadre d'emploi génère un fort dialogue social, lui-même coûteux en moyens. Pas moins de trois réunions du CHSCT se sont tenues sur ce thème cette année. Et il est assez frustrant de constater au terme de cette première année que le bilan est préoccupant : cela coûte plus cher, la qualité est moindre, les représentants des enquêteurs font part de multiples mécontentements de la part de leurs mandants.

Il n'est pas facile à ce stade de savoir précisément si ce phénomène sera durable :

- est-ce lié intrinsèquement au nouveau statut des enquêteurs ?
- est-ce un phénomène lié au changement, donc transitoire ?
- est-ce exogène, à imputer à un changement de comportement de réponse de la population française ?

Quoi qu'il en soit, face à ces difficultés, le calendrier des enquêtes a dû être adapté, certaines enquêtes ont été retardées de quelques mois (enquête de victimation CVS, logement). La collecte de l'enquête Formation et Qualification Professionnelle, prévue à l'origine en 2014, a finalement été programmée pour moitié en 2014 et pour moitié en 2015.

L'Insee a enfin décidé de ne pas participer à une enquête européenne ad hoc sur les conditions de travail.

4. Incidents sur les statistiques et ruptures d'embargo

Données carroyées

Une réunion de l'Autorité le 18 avril m'avait donné l'occasion de m'exprimer devant vous sur cet incident.

L'Insee a retiré de son site internet le 27 février des bases de données qui ne respectaient pas systématiquement le secret statistique. Ces données étaient des données carroyées, c'est-à-dire donnant des informations démographiques (du type nombre de ménages, âges des habitants ...), mais aussi sur les revenus, au niveau de carreaux de 200 mètres de côté. Elles avaient été mises à disposition sur le site de l'Insee le 28 janvier 2013.

L'examen détaillé des techniques utilisées pour flouter les données a montré que les méthodes elles-mêmes, et non seulement leur mise en œuvre, posaient problème. Elles posaient des problèmes de confidentialité mais aussi des problèmes de qualité, voire des problèmes de principe puisqu'il fallait parfois s'assurer que la données diffusée était fausse.

Les données carroyées sont à nouveau diffusées depuis le 20 novembre, selon les modalités suivantes :

- **aucune information statistique** (à l'exception du nombre total d'individus) **n'est diffusée sur des carreaux de moins de 11 ménages** ; les carreaux de faibles effectifs sont regroupés en rectangles de taille plus importante et satisfaisant à cette règle des 11 ménages minimum ;
- les variables de revenu ont fait l'objet de traitements spécifiques pour éviter tout risque de rupture de confidentialité : en particulier, les revenus par UC supérieurs au 8^{ème} décile (environ 29.600 €) seront redescendus à ce seuil, les revenus par UC inférieurs à 40% de la médiane (7.500 €) seront remontés à ce seuil ;
- les autres variables considérées comme sensibles sont également traitées afin de garantir le respect de la confidentialité.

L'Insee a également vérifié qu'il n'existe pas de risque de rupture de confidentialité par appariement des données carroyées et d'autres données locales publiées sur le site.

Estimation du taux de chômage au sens du BIT

Début juin, l'Insee n'a pas été en mesure de publier l'*Informations Rapides* trimestriel sur les statistiques de l'emploi et de chômage du premier trimestre 2013. Le seul indicateur publié a porté sur une estimation de l'évolution globale du taux de chômage au sens du BIT.

Conformément au code de bonnes pratiques européen, l'Insee a publié un communiqué lundi 3 juin après-midi avertissant qu'il ne serait pas en mesure de publier le 6 juin l'ensemble des indicateurs sur le marché du travail au 1er trimestre 2013. J'en ai informé votre Président ainsi que le Président du Cnis.

Au-delà de l'aléa statistique inhérent à toute enquête par sondage, des facteurs spécifiques ont affecté les résultats de l'enquête Emploi à compter du premier trimestre.

D'une part, la mise en place de nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee, pour les raisons évoquées précédemment, a généré un surcroît de non-réponse qui a accru les marges d'incertitude de l'enquête. D'autre part, cette situation a coïncidé avec le déploiement

d'une refonte du processus de production de l'enquête Emploi : modification du questionnaire et réécriture de la chaîne de traitement des informations recueillies.

L'Insee a mené une expertise méthodologique approfondie pour déterminer l'ampleur des perturbations dues à chacun de ces changements.

Les vérifications approfondies sur la chaîne de traitement informatique des données n'ont pas décelé d'anomalie susceptible d'expliquer tout ou partie des problèmes rencontrés. L'expertise méthodologique montre que les difficultés de collecte sur le terrain, si elles sont réelles, n'ont pas biaisé les résultats de l'enquête Emploi. C'est en fait **la rénovation du questionnaire** de l'enquête Emploi qui modifie le comportement de réponse pour faible proportion de la population enquêtée, très faible mais non nulle. Certaines reformulations ont joué sur la teneur des réponses d'une frange de la population enquêtée : on observe un impact de -0,3 point sur la mesure du taux de chômage, de +0,1 point sur celle du taux d'emploi et de -0,2 point sur le taux d'activité.

C'est pourquoi, dans les publications des résultats portant sur deuxième et troisième trimestres de 2013, l'INSEE présente deux estimations, un taux « anciens questionnaires, séries reconstituées », et un taux « nouveau questionnaire ».

À partir des résultats du quatrième trimestre 2013 publiés en mars 2014, l'ensemble des statistiques trimestrielles d'emploi et de chômage au sens du BIT intégreront l'impact de la rénovation du questionnaire. De nouvelles séries longues rétropolées, pour tous les indicateurs fournis habituellement par l'enquête, accompagneront cette publication.

Je crois pouvoir dire que l'INSEE a déjà tiré ces enseignements de ces deux incidents, qui ne sont pas anodins.

Ruptures d'embargo

Les embargos sont en général très bien respectés. Deux ruptures d'embargo seulement sont à signaler en 2013, dont votre Président a parfaitement connaissance.

Dans les deux cas, les cabinets des ministres concernés se sont vu rappeler les principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Polémique sur l'inclusion du CICE dans l'indice du coût du travail

L'Indice du coût horaire du travail (ICHT) suit l'évolution de l'ensemble :

- des rémunérations,
- des cotisations sociales,
- et des taxes nettes de subventions.

Les subventions prises en compte sont celles liées à la masse salariale ou à l'emploi. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) étant calculé sur la masse salariale, nous l'avons naturellement pris en compte dans le calcul de l'ICHT au titre de subvention au bénéfice de l'employeur. Ceci a posé problème à un certain nombre d'entreprises dont les tarifs sont contractuellement indexés sur cet indice ; c'est notamment souvent le cas pour les

fournisseurs de marchés publics. J'en parle ici car la polémique a eu un caractère public. J'ai reçu beaucoup de représentants des fédérations professionnelles concernées pour leur expliquer que nous devons procéder ainsi, sans ambiguïté.

5. Avancées et publications marquantes

Mise en œuvre de la base 2010 de comptabilité nationale

Les comptes nationaux vont changer de base : les comptes qui seront publiés en mai 2014 seront établis en « base 2010 », conformément à la dernière révision du Système Européen des Comptes, le SEC 2010. La France sera le premier pays européen à publier des comptes dans cette nouvelle base, car c'est le pays qui publie les comptes de l'année précédente le plus tôt dans l'année.

Le SEC 2010 apporte plusieurs changements conceptuels importants, en particulier sur le périmètre des dépenses d'investissement, désormais étendu à la recherche-développement et aux dépenses d'armement. Les **dépenses de recherche-développement** ne seront plus considérées désormais comme une consommation intermédiaire mais comme un investissement (FBCF), ce qui aura comme conséquence de relever le PIB d'un montant voisin de 40 milliards d'euros. Beaucoup d'autres modifications interviennent, plus mineures.

J'en profite pour signaler que l'INSEE publiera désormais **un déficit public trimestriel**.

Depuis 2005, l'Insee produit et transmet à Eurostat un compte trimestriel complet des administrations publiques (APU). Mais la France et l'Allemagne, considérant que les données étaient insuffisamment fiables, avaient obtenu qu'Eurostat ne diffuse pas les chiffres de déficit public trimestriel pour l'année en cours pour ces deux pays. La directive européenne sur les cadres budgétaires de novembre 2011, applicable au 31 décembre 2013, ne permet plus de bénéficier de cette dérogation, et nous sommes d'ailleurs prêts à publier des estimations fiables. Afin de se préparer à cette échéance, les comptes trimestriels ont en effet engagé de nombreux investissements nouveaux et la qualité des données produites a pu être sensiblement améliorée. L'ampleur des révisions du ratio déficit public / PIB après la première estimation est tout à fait comparable à celle des révisions des autres indicateurs phares des comptes d'agents.

A partir de 2014, l'Insee publiera donc tous les trois mois une estimation du déficit public, insérée dans *l'Informations Rapides* des résultats détaillés des comptes trimestriels.

Publications

Cette année, j'ai jugé utile de vous signaler deux Insee Référence, les travaux en cours sur les statistiques d'entreprises, l'amélioration des statistiques sur la fonction publique, et un ensemble de résultats sur les connaissances et compétences des enfants d'âge scolaire et des adultes.

L'édition 2013 de « **France portrait social** » publiée le 14 novembre fait le point sur la situation sociale en France. Cet Insee Références représente traditionnellement un rendez-vous annuel emblématique du travail commun à l'ensemble du SSP. C'est particulièrement vrai cette année, avec des contributions de l'Insee, la Drees, la DEPP et le SIES, la Dares, les

SSM Justice et Culture, ainsi que du SOeS. Y sont traités beaucoup de sujets, dont à titre d'exemple la fécondité des pères, la récidive des condamnés, les décrocheurs du système éducatif.

La publication dans la série « **Insee référence** » sur les **entreprises**, lancé en fin d'année 2013, sera annuelle, et s'enrichira chaque année de nouvelles statistiques et analyses. La première édition d'octobre dernier propose un panorama détaillé de notre système productif, ainsi que des fiches thématiques par secteur d'activité et par taille d'entreprise. L'internationalisation des entreprises et de l'économie française fait l'objet d'un éclairage particulier. Cette publication permet d'évaluer le poids des entreprises multi nationales dans l'économie française : en particulier, près de la moitié des salariés des entreprises marchandes en France travaillent dans une firme multinationale, soit 6,8 millions de personnes, dont 1,8 million sont employés dans une entreprise sous contrôle étranger.

L'Insee prépare la transition vers un concept d'entreprise plus adapté à la réalité économique, en se consacrant au « **profilage des groupes** », qui consiste à définir à l'intérieur de ces derniers autant d'entreprises qu'il y a de divisions opérationnelles identifiées par le groupe comme ayant une certaine autonomie.

L'**enquête Chaîne d'activité mondiale (CAM)** de l'Insee a fait l'objet d'une première publication sur les délocalisations des entreprises françaises de plus de 50 salariés. Cette enquête, innovante, apporte une perspective mondiale des entreprises françaises. Elle s'inscrit dans un vaste projet de l'OCDE en étroite relation avec l'OMC ("Global value chains") qui a pour objectif de couvrir l'ensemble de la chaîne d'activité et d'analyser le commerce mondial en termes de transfert de valeur ajoutée, ce qui est plus pertinent lorsque le cycle de production est pluri-national.

Le SSM Fonction publique a mis en ligne dès le mois de septembre, conformément à la date annoncée, des **données statistiques relatives aux trois versants de la fonction publique**. La statistique relative à l'emploi et aux rémunérations dans la fonction publique s'enrichit sur de nombreux aspects : évolution et localisation de l'emploi public, flux de personnel, mobilité, y compris intrarégionale, et extension du suivi des salaires aux établissements publics. Le rapport annuel comporte aussi des dossiers sur la diversité des statuts et des situations d'emploi dans la fonction publique, ou l'exposition aux risques professionnels dans la fonction publique.

A signaler également l'amélioration considérable des délais de publication de l'emploi dans la fonction publique, qui sortait jusqu'ici avec beaucoup de retard. Les données fin 2011 sont parues en mai 2013. A partir des résultats de 2012, l'*Informations Rapides* de l'Insee et le *Stats rapides* de la DGAFP seront publiés moins d'un an après la fin de l'année de référence. Ce sera effectivement le cas pour les résultats de 2012, qui paraîtront demain.

La **connaissance du niveau de compétence des élèves et des adultes** est un enjeu important pour le débat public, et les comparaisons internationales revêtent en ce domaine un intérêt tout particulier.

Les premiers résultats de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) sur les compétences des adultes de 2011 avaient été publiés en décembre 2012.

En 2013, et pour la première fois, l'Insee a publié, en même temps que l'OCDE, les résultats de l'enquête PIAAC / Programme for the International Assessment of Adult Competencies sur les compétences des adultes. Conduite entre 2011 et 2012 dans 24 pays de l'OCDE, elle permet de mesurer les capacités des adultes à comprendre et utiliser des informations contenues dans des textes ou des informations chiffrées et des idées mathématiques. Le score moyen de l'ensemble de la population âgée de 16 à 65 ans, situe la France à la 22^e place sur 24 sur l'échelle relative à l'écrit. Dans le domaine des chiffres, la France se classe en 21^e position.

Les résultats de l'enquête internationale PISA enfin ont été rendus publics en décembre par l'OCDE et donné lieu le même jour à la publication de deux « notes d'information » de la DEPP, le SSM de l'Education nationale. Conduite en 2012 dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans 31 pays ou « économies partenaires », l'enquête PISA mesure les performances d'un échantillon représentatif de 5 700 élèves de 15 ans scolarisés dans les collèges et lycées français. Elle porte principalement sur la culture mathématique, comme lors de l'enquête 2003. Ces résultats font ressortir une baisse du niveau par rapport à 2003, et une augmentation des inégalités (augmentation du nombre d'élèves en difficulté, résultats très liés au milieu social).

Enfin, je voudrais signaler la publication des premiers résultats de **l'enquête Sans domicile**.

3. POINTS DIVERS

Le Président de l'Autorité fait un point d'avancement sur les sujets suivants :

La statistique mensuelle des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi

Le rapport de la mission sur la labellisation de la statistique mensuelle des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi, menée conjointement par l'inspection générale des finances, l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale de l'Insee à la demande du Président de l'ASP sera envoyé le 15 janvier 2014 aux membres de l'Autorité.

Les membres de cette mission suivi du Directeur général de Pôle Emploi et du directeur de la Dares seront auditionnés lors de la séance de l'ASP du 26 mars 2014.

La création d'un service statistique ministériel (SSM) dans le domaine de la délinquance

Le Conseil des Ministres a acté le 3 juillet 2013 la création d'un nouveau SSM dans le domaine de la délinquance au sein du ministère de l'intérieur.

Le futur responsable du service a été choisi par le ministre de l'intérieur parmi les candidats proposés par l'Insee.

L'ASP sera saisie le moment venu de la création de ce nouveau SSM.

Réunion le 2 décembre 2013 à Bruxelles, organisée par Thomas Wieser, Président de l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board) en présence des Présidents des Autorités française, du Royaume Uni, Suisse, Grecque et de Malte.

Comparé à bien des pays de l'UE, la France est un pays où les normes en matière de gouvernance statistique se maintiennent à un niveau élevé.

De nombreux pays connaissent des problèmes. C'est le cas par exemple de la Grèce où le Président de « l'ASP grecque » est en conflit avec le directeur de l'INS.

Par ailleurs, considérant les problèmes rencontrés par les pays dans lesquels toute statistique produite par l'Administration est réputée statistique publique, le Président se félicite d'avoir adopté en France la procédure de labellisation pour les données administratives exploitées à des fins statistiques.

La labellisation des séries statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

Le président de l'ASP a confié l'instruction de la labellisation des séries statistiques de la Cnam au Comité du label.

Le rapport de mission sera envoyé aux membres de l'ASP début septembre 2014.

Le Président du comité du label et son rapporteur suivi du directeur général de la Cnam seront auditionnés lors de la séance de l'ASP du 29 octobre 2014.

4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

Les membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 novembre 2013.

La séance de l'Autorité est levée à 18h

La prochaine séance aura lieu le 26 mars 2014.

**Autorité de la statistique publique
Séance du 18 décembre 2013**

ANNEXE

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice-Président
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER
Ancien Ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseil d'État

Monsieur François ECALLE
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Madame Véronique HESPEL
Inspectrice générale des finances, en remplacement de Monsieur Philip DANE

Monsieur Stéphane PAUL
Inspecteur général des affaires sociales, en remplacement de Monsieur Pascal PENAUD

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE

Monsieur Pierre AUDIBERT
Directeur de la diffusion et de l'action régionale, Secrétaire général du Cnis

Madame Dalila VIENNE
Secrétaire générale adjointe du Cnis

Madame Odile BOVAR
Chargée de mission auprès du Secrétaire général du Cnis

Monsieur Baudouin SEYS
Inspecteur général de l'Insee

Madame Claudine GASNIER
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président